



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**PRÉFECTURE DE POLICE**

**N° Spécial**

**29 novembre 2022**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial Préfecture de Police du 29 novembre 2022**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>PRÉFECTURE DE POLICE</b>	<b>Page</b>
N°2022-3117/059	28.11.2022	Arrêté portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration spécial des directions et des services administratifs et techniques de la préfecture de police.	3
N°2022-3117/060	28.11.2022	Arrêté portant composition du bureau de vote concernant l'élection de la commission administrative paritaire locale du corps des agents spécialisés de police technique et scientifique du SGAMI Île-de-France.	5

Arrêté n°2022/3117/059

Portant composition du bureau de vote concernant l'élection du  
comité social d'administration spécial des directions et des services administratifs et  
techniques de la préfecture de police

Paris, le 28 Nov. 2022

**Le Préfet de Police,**

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté NOR : TFPF2204780A du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

**Vu** l'arrêté NOR : IOMA2228011A du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

**Vu** l'arrêté du 3 octobre 2022 portant modification de l'arrêté du 3 juin 2022 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des comités sociaux d'administration relevant du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

**Vu** l'arrêté n° 2022-01287 du 31 octobre 2022 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines ;

**Sur** proposition de la sous-directrice des personnels,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du comité social d'administration spécial des directions et des services administratifs et techniques de la préfecture de police se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Christophe	FASILLE
Président suppléant	Camille	TERRIER
Secrétaire	Halim	MEDDAH
Secrétaire adjoint	Leila	M'BAREK

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom
FSMI-FO	Patrick	GABORIT

CFDT SYNDICAT DU MINISTERE DE L'INTERIEUR-SCSI- ALTERNATIVE POLICE	Samir	AIT TAYEB
ALLIANCE POLICE NATIONALE - SYNERGIE OFFICIERS - SNIPAT - SICP - UNSA POLICE - UATS UNSA	Stéphane	TAMARIN

**Article 2** : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

**Article 3** : La sous-directrice des personnels est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris..

Pour le préfet de police,

Sous-directrice des personnels

*Signé*

Elsa PÉPIN

Arrêté n°2022/3117/060  
Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de  
la commission administrative paritaire locale du corps des agents spécialisés de police  
technique et scientifique du SGAMI Île-de-France

Paris, le 28 Nov. 2022

**Le préfet de police,**

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

**Vu** l'arrêté NOR : TFPF2204780A du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

**Vu** l'arrêté n° 2022-01287 du 31 octobre 2022 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la délibération n° 2022 PP 76 des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 fixant les modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel de la préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes au sein des instances de représentation de la préfecture de police ;

**Sur** proposition de la sous-directrice des personnels,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale du corps des agents spécialisés de police technique et scientifique du SGAMI Île-de-France se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Présidente	Suzy	GAPPA
Vice-Présidente	Isabelle	SOUSSAN
Secrétaire	Maëva	RAHARISON
Secrétaire adjoint	Willy	BALISIER

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom
SNIPAT/ALLIANCE POLICE NATIONALE	Saida	KAMOUN
SNPPS/UNSA FASMI	Kaina	CHEKKAL
UNITE SGP POLICE-FO	Salima	SAIDI

**Article 2** : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

**Article 3 :** La sous-directrice des personnels est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris..

Pour le préfet de police,

Sous-directrice des personnels

*Signé*

Elsa PÉPIN

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>